

L'affaire Tartuffe



De 1664 à 1669, il y a tout juste trois cent cinquante ans, Le Tartuffe de Molière était interdit de représentation publique, et son auteur, menacé d'excommunication.

Une remarquable œuvre de fiction, prévue en 2019 sur France 2, revient sur cette incroyable affaire. Molière y apparaît en combattant de la liberté pleine et entière.

par Hugues Demeude

« Contentez mon désir et n'ayez point d'effroi », chante Tartuffe (à g.) à Elmire, l'épouse d'Orgon (à dr.), dont il est le directeur de conscience. L'hypocrisie du faux dévot transparait au grand jour. Molière dénonce ici la duplicité de l'Église.

LE

n ce lundi 4 février 1669, Louis XIV autorisait Molière à jouer publiquement sa pièce *Le Tartuffe*, jusqu'alors interdite de représentation. Un retournement de situation spectaculaire, synonyme de grande victoire pour l'artiste courtisan, et de désaveu pour les religieux. Dès sa création, en 1664, cette comédie satirique visant les dévots de façade fut mise à l'index par les représentants du clergé français. L'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe parvint même à contraindre le roi de proscrire l'œuvre, jugée infâme.

Diabolisé, menacé du bûcher, Molière a livré pendant cinq ans un combat sans relâche contre ceux qui voulaient le museler, et a usé de tous les stratagèmes imaginables pour faire jouer sa pièce. Jusqu'à cette autorisation du 4 février, vécue par le comédien comme une délivrance. Sans attendre que l'émotion retombe, dès le lendemain, lui et sa troupe partageaient leur victoire avec le public en donnant une représentation du *Tartuffe* dans leur théâtre du Palais-Royal. Ce fut un triomphe, à la saveur de consécration.

Ce sont ces cinq années de lutte acharnée, entre 1664 et 1669, d'un Molière aux prises avec cette « affaire Tartuffe » que raconte le film *Brûlez Molière!*, réalisé par Jacques Malaterre – et qui sera prochainement diffusé sur France 2. Une fiction historique qui revisite la vie de l'artiste Jean-Baptiste Poquelin (1622-1673) telle que nous ne l'avons encore jamais vue : celle d'un combattant de la liberté face à la piété intégriste et d'un créateur libertin, bien en cour, qui a su avancer masqué.

Âmes galantes contre dévots hypocrites

Tout avait pourtant commencé sous les meilleurs auspices, en ce 12 mai 1664, lorsque Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, joue pour la première fois devant Louis XIV et sa cour, réunis au pavillon de chasse de Versailles, sa nouvelle pièce intitulée *Le Tartuffe ou l'Hypocrite*. Molière a alors 42 ans et vit à Paris depuis six ans, après avoir passé douze ans dans les cours princières du sud de la France. Sa troupe de sept comédiens et cinq comédiennes appartient à Monsieur, le frère du roi, et vit confortablement. Molière, qui a hérité de son père la charge de valet tapissier du souverain, est un artiste courtisan très apprécié par Louis XIV. L'accueil de son *Tartuffe* est du reste très favorable. Le roi rit gaiement. Avec lui, les membres de la cour s'amusent des mésaventures d'Orgon, un bourgeois abusé par un directeur de conscience hypocrite – Tartuffe – qui, sous des apparences de grande piété, tente de séduire la jeune épouse de celui-ci. C'est le roi lui-même qui a soufflé à Molière l'idée d'écrire une pièce sur ces dévots donneurs de leçons et hypocrites, toujours prêts, à l'instar des éléments les plus radicaux de l'Église catholique, à vilipender le plaisir physique. Un plaisir de chair qu'apprécient beaucoup le roi ainsi que celles et ceux qui l'entourent. À commencer par Molière le libertin. Jacques Malaterre insiste avec gaillardise tout au long de son film sur cette dimension méconnue de l'artiste. « Mon lit est assez grand pour y accueillir tous les plaisirs du monde », fait-il dire à Molière. Ce caractère libertin, affranchi, est bien dépeint, tout comme l'est sa vie amoureuse épanouie dans le cadre du ménage à trois qu'il forme avec Madeleine Béjart, son ancienne concubine, et la fille de celle-ci, Armande Béjart, devenue son épouse et la mère de ses enfants. « Mon cœur ne peut résister à tout ce qui vient de toi, Madeleine », s'amuse à dialoguer le réalisateur. ♦



L'école des femmes Molière est un libertin. À la fois un libre penseur affranchi de l'autorité religieuse et un galant pratiquant la religion du plaisir. En compagnie de ses amis Chapelle, Boileau et La Fontaine, il en est un fervent adepte.



Mai 1664: l'archevêque de Paris met la pression

L'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe se dresse contre cette comédie satirique dès la première représentation du *Tartuffe*. Ancien précepteur de Louis XIV, c'est le roi qui l'a nommé deux ans plus tôt, en 1662, archevêque de Paris. Ennemi juré des jansénistes – ce courant religieux qui se développe au XVII^e siècle sur la base d'un rigorisme moral, d'une défiance face au Saint-Siège et d'une opposition à l'absolutisme royal –, Hardouin de Péréfixe a toute la confiance du jeune souverain, âgé alors de 26 ans. Aussi, lorsqu'il fait comprendre au roi qu'il va attiser les critiques des jansénistes à son égard si *Le Tartuffe* est joué publiquement, Louis XIV décide de temporiser en interdisant momentanément la pièce de représentations publiques. C'est ce qu'explique avec précision l'universitaire Georges Forestier, coscénariste du film de Jacques Malaterre et grand spécialiste de

Le Soleil et l'orage

Le 12 mai 1664, le dramaturge joue pour la première fois *Le Tartuffe* devant Louis XIV et l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe. L'hostilité du clerc tranche avec l'engouement du roi, qu'il finira par convaincre d'interdire la pièce.

Molière, dans la récente biographie qu'il consacre au comédien et dramaturge: « Le roi Très Chrétien ne pouvait se faire le héraut de la stricte orthodoxie catholique face aux jansénistes, tout en permettant à la troupe de Monsieur, le frère du roi, de jouer devant le public parisien une pièce perçue par nombre d'ecclésiastiques et par les dévots comme « absolument injurieuse à la religion ». » *Le Tartuffe* est donc interdit pour des raisons de politique religieuse. Jacques Malaterre, fait ainsi dire à Péréfixe, s'adressant à Louis XIV: « En interdisant cette pièce au nom de la foi chrétienne, vous amadouerez nos évêques les plus récalcitrants, et vous comblerez le pape qui ne sait comment les calmer. » En apprenant la nouvelle de la bouche du roi, Molière tombe des nues. Commence alors son long combat contre l'obscurantisme religieux et pour la liberté d'en rire. ♦

Trois questions à Jacques Malaterre *



HISTORIA – Cette affaire Tartuffe est très peu connue, alors que la pièce homonyme est l'une des plus jouées du répertoire de Molière. Avez-vous eu le sentiment de défricher une période de l'Histoire ?

JACQUES MALATERRE – À chaque fois que j'aborde un nouveau sujet de film de fiction historique, que ce soit sur la préhistoire [*L'Odyssée de l'espèce* en 2002], Henri IV [*L'Assassinat d'Henri IV* en 2009] ou la libération de 1944, je fais un travail d'immersion pour me rapprocher le plus possible de la vérité. Ce film sur Molière représente, entre l'idée initiale et sa réalisation finale, deux ans et demi d'investissement. Durant ces mois, j'ai étudié avec passion cette période méconnue de la vie de cet auteur fabuleux. C'est fascinant de mesurer combien, dans cette affaire autour du *Tartuffe*, l'Histoire va beaucoup plus loin que la fiction. Avec des enjeux dramatiques forts: que ce soit les manœuvres du pouvoir religieux pour détourner la pensée du roi ou les tentatives pour censurer Molière – qui résiste comme un beau diable. Cette affaire est un thriller politique! Et en découvrant ses faces cachées, on en apprend beaucoup sur notre époque. J'ai trouvé que cela faisait écho à la liberté malmenée aujourd'hui de rire de tout et de caricaturer.

Vous faites de Molière un farouche combattant de la liberté.

En quoi, selon vous, est-il si moderne ?

Il faut déjà comprendre dans quel contexte évoluaient les comédiens et comédiennes au XVII^e siècle. Les religieux les obligeaient d'abjurer leur métier avant de mourir, sous peine de ne pas recevoir l'extrême-onction! Celles et ceux qui s'y opposaient étaient enterrés de nuit, comme ce fut le cas pour Molière en 1673. Les artistes ont dû lutter pour gagner leur liberté. Ce qu'ils veulent, c'est juste avoir la parole libre. Et Molière, dans ce contexte, fait figure de pionnier. C'est le caricaturiste de l'époque qui combat l'intégrisme et revendique le droit de rire de tout.

Comment avez-vous abordé la question de la langue théâtrale de ce milieu du XVII^e siècle ?

Les grands spécialistes de Molière avec lesquels j'ai collaboré – Georges Forestier et Claude Bourqui – m'ont sensibilisé sur le fait qu'à l'époque on allait au théâtre pour entendre le texte. C'est pour cela que les comédiens jouaient face au public. La difficulté que j'ai rencontrée, dans l'écriture des dialogues, a été de formuler une certaine manière de parler correspondant à cette période qui puisse être compréhensible aujourd'hui par tout un chacun. D'une manière générale, j'ai apporté un grand soin dans tous les détails liés à la vie quotidienne pour approcher la vérité historique et celle des personnages.

* Scénariste et réalisateur de *Brûlez Molière!* (Bonne Pioche productions).

UN THRILLER POLITIQUE OÙ POUVOIR, RELIGION ET ART S'ENTREMÊLENT



BONNE POCHE

Oreille royale Grâce à la charge de tapissier du roi héritée de son père, Molière défend ses intérêts auprès du souverain, dont il a la confiance.

Août 1664: coup de bluff de Molière avec le légat du pape

Molière remue ciel et terre pour obtenir gain de cause. Apprenant que le cardinal Flavio Chigi – légat et neveu du pape Alexandre VII – est de passage à Paris, en août 1664, il veut à tout prix le rencontrer. Son objectif est de lui lire la pièce pour montrer qu'il ne se moque pas de la piété religieuse, mais des faux dévots. Et qu'en conséquence le saint-père peut autoriser sa représentation. Légèrement souffrant, celui-ci n'est pas en mesure de recevoir Molière. Contre toute attente, plutôt que de dire la vérité à Louis XIV en lui signalant qu'il n'a pas pu rencontrer le légat, le comédien courtisan laisse entendre au roi, le lendemain de l'entrevue ratée avec le légat du pape, que celui-ci est dans de bonnes dispositions envers son *Tartuffe*.

Ce premier mensonge au roi montre jusqu'où est capable d'aller l'artiste pour défendre sa liberté d'expression. L'interdiction n'en demeure pas moins maintenue, même si Molière obtient que sa pièce soit jouée, en privé, dans les salons des princes du royaume. « En ces temps troublés, seuls les esprits éclairés sauront rire de votre pièce sans douter de leur foi », lance alors l'acteur Jules Pelissier (Louis XIV) à Dimitri Storoge (Molière). Cette première avancée donne la possibilité à Molière de rallier à sa cause les courtisans les plus influents à la cour. Il ne manquera pas de s'y employer. ♦

Août 1664: attaque du curé Pierre Roullé, contre-attaque de Molière et soutien du roi

Les attaques redoublent à l'encontre de Molière. En août 1664, le curé Pierre Roullé, dans son livre *Le Roi glorieux au monde*, dénonce Molière comme « un démon vêtu de chair » qui mérite le feu, lui qui a cherché « à ruiner la religion catholique, en blâmant et jouant sa plus religieuse et sainte pratique, qui est la conduite et direction des âmes et des familles par de sages guides et conducteurs pieux ». Le coup est rude, et la menace réelle. Deux ans plus tôt, le poète Claude Le Petit a été brûlé en place de Grève, à l'âge de 23 ans, pour ses écrits de libre penseur critiques à l'égard des mœurs de la famille royale.

Le film restitue ce moment d'inquiétude qui naît à la lecture de cette attaque frontale des adversaires de Molière. Il montre le patron de troupe entouré de ses amis Boileau, Chapelain et La Fontaine, ainsi que des membres de sa troupe, à commencer par Madeleine et Armande Béjart. Face à la menace, Molière lance une contre-offensive, se présentant comme la victime d'un complot de fanatiques. Il rédige un texte, appelé « placet », contre les calomnies du curé Pierre Roullé. Le roi autorise la publication de ce placet et « laisse donc dire publiquement, analyse l'historien Georges Forestier, qu'il apprécie *Le Tartuffe* et ne l'avait interdit que dans un souci d'apaisement ».

En dépit de ce soutien, Molière comprend que la bataille sera longue et s'emploie à modifier son œuvre. Il se remet à l'ouvrage, ajoutant deux actes aux trois de la version initiale, pour prouver au roi sa bonne volonté. ♦



BONNE POCHE

Boutefeu Molière est un « démon vêtu de chair », clame le curé Pierre Roullé. De là à finir sur le bûcher ?

Août 1667: décret d'excommunication de Péréfixe

Un grand événement survient en juin 1665 pour le comédien, qui lui fournit une meilleure assise: le roi informe Molière qu'il achète sa troupe en lui donnant 6 000 livres de pension (l'équivalent aujourd'hui de près de 66 000 euros). Elle peut désormais se nommer « La troupe du Roi, au Palais-Royal ». Un grand succès personnel pour celui qui était arrivé à Paris sept ans auparavant sous la protection de Monsieur, le frère de Louis XIV. En attendant que son *Tartuffe* soit autorisé, Molière crée des pièces pour présenter des nouveautés à chaque saison théâtrale: *Le Festin de Pierre*, *Le Misanthrope*, *Le Médecin malgré lui*, *Georges Dandin*, *Amphitryon*, *L'Avare* connaissent de grands succès.

Molière renforce encore son prestige auprès des gens de la cour. Il est par exemple porté en haute estime par la belle-sœur du roi. En fin stratège, l'artiste va faire en sorte qu'elle inter-cède en sa faveur auprès de Louis XIV. Il lui fait lecture de la nouvelle version de la pièce (presque achevée en 1667). Le film de Jacques Malaterre évoque cet épisode, avec des costumes et dans un décor qui sonnent juste là encore: « Quelle brillante astuce d'avoir su déguiser votre Tartuffe en un dangereux aventurier coureur de dot qui se fait passer pour un dévot! » « Et quel trait d'esprit que d'avoir su rendre hommage à l'autorité de notre souverain en faisant intervenir l'un de ses officiers ici à la fin de la pièce! »

Mais le roi, engagé à partir de mai 1667 dans une guerre contre l'Espagne dans les Flandres, a d'autres urgences à gérer que d'autoriser la représentation de la pièce. L'archevêque de Paris profite de ce moment de flottement pour promulguer le 11 août 1667 un « mandement » contre « la pièce très dangereuse », qui interdit sous peine d'excommunication, non seulement de la représenter, mais aussi de la lire et de l'entendre! Par ce décret, « Hardouin de Péréfixe avait clairement voulu lier les mains du roi », analyse Georges Forestier. ♦



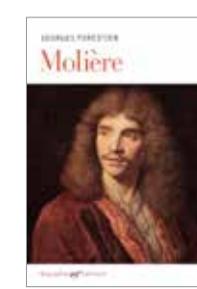
GILLES SCABELLA

Planches de salut Le 5 février 1669, *Le Tartuffe* triomphe au théâtre du Palais-Royal, après cinq ans de lutte. Cette pièce va devenir l'œuvre phare du répertoire de Molière.

Février 1669: le retour sur scène du Tartuffe

Molière accuse le coup face aux conséquences néfastes engendrées par le décret d'excommunication de Péréfixe. Mais il ne renonce pas. Il sait que Louis XIV est obligé de temporiser, mais qu'il lui accorde toujours ses faveurs. Néanmoins, le sort de sa pièce semble plus que jamais incertain.

C'est grâce à la paix de l'Église – conclue au début de 1669 entre les représentants du pape, ceux du roi et les évêques jansénistes – que Louis XIV se sent libre de lever l'interdiction de représentation pesant sur *Le Tartuffe*. Dans le film, Jacques Malaterre met en scène le moment où le Roi-Soleil en informe le comédien, de façon complice: « Le pape Clément IX a ratifié nos accords. Donc, le pouvoir de votre roi sur l'Église de France est désormais incontestable. [...] Vous pouvez rejouer votre *Tartuffe* en public. » Nous sommes le 4 février. Le lendemain, la troupe du Palais-Royal



en donnera une représentation triomphale. La première d'une longue série. ♦

Poquelin en toutes lettres
Georges Forestier, conseiller historique du film de Jacques Malaterre, a publié cette année une biographie de Molière très remarquée (lire la critique parue dans *Historia* n° 864, p. 82), qui synthétise un siècle et demi de recherches universitaires. *Molière*, de Georges Forestier (Gallimard, 544 p.).